

Commune de Mauriac (Cantal)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-sept novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 27 novembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Présents :

Edwige ZANCHI
 Jean Jacques VAISSIER
 Raymonde THESSANDIER
 Jacques SERRAT
 Michel PAPON
 Georges ALBESSARD
 Geneviève RONGERE
 Jacqueline BORNE
 Gilles FRUTIERE
 Sabine RIVET
 Sylvie FENIES
 Claudine HEBRARD
 Guillaume POINAT
 Cyrille ROLLIN
 Audrey LAFARGE
 Samuel LEBEAUX
 Andrée BROUSSE
 Gérard VIOLE
 Stéphanie SERIEIX

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
 Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
 Elisabeth BALADUC ayant donné pouvoir à Michel PAPON,
 Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI
 Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Gilles FRUTIERE,
 Géraud MAZE ayant donné pouvoir à Guillaume POINAT,
 Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLE.

Etais absent :

Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2025-12-03 / 6

Acquisition de la parcelle cadastrée section F n° 477

Madame le Maire expose l'opportunité d'acquérir la parcelle cadastrée section F n° 477, parcelle isolée et entourée de parcelles appartenant à la commune.

Considérant l'accord amiable intervenu avec Madame CALVAGNAC Marie Line et Monsieur CALVAGNAC Bernard, propriétaires en vue de l'acquisition de la parcelle cadastré section F n° 477 d'une superficie de 2710 m² au prix de 4 000 €.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le prix d'acquisition est inférieur au seuil de saisine des services fiscaux,

Vu le plan cadastral annexé à la présente,

Ayant Oui le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	26	0	0

APPROUVE l'acquisition amiable, au prix de 4 000 €, de la parcelle cadastrée section F n° 477 (2710 m²), appartenant à Madame CALVAGNAC Marie Line et à Monsieur CALVAGNAC Bernard.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes nécessaires pour concrétiser l'acquisition de cette parcelle.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 03 décembre 2025

Le Maire,
Edwige ZANCHI



La Secrétaire de séance
Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

10 DEC. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1

Cadastre

**atlas
cantal**

